



CCI BRETAGNE



## CONSEILLER CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE

Recevoir, orienter et accompagner efficacement un porteur de projet de création ou de reprise



Etant donné le contexte consulaire, la CCI Bretagne travaille sur le positionnement du CEFAC. Les formations ne peuvent donc pas être actuellement dispensées et nous vous prions de nous en excuser.



### OBJECTIF(S)

Orienter l'entrepreneur vers les appuis nécessaires (méthode d'analyse et d'accompagnement d'un projet, communication des techniques de gestion, techniques de motivation et de conviction individuelles et collectives).



### LES +

Certificat de Qualification Professionnelle  
Formation certifiante

Demande de renouvellement au RNCP et au CPF en cours d'instruction



### PUBLIC CONCERNÉ

Tous publics  
Niveau : Bac+2 ou niveau équivalent avec expérience professionnelle



## PROGRAMME / NATURE DE LA PRESTATION



COÛT

### Programme

#### 1. Fondamentaux du métier de conseiller création-reprise

- Ecosystème du conseiller + outils numériques
- Formes juridiques et fiscales d'une entreprise, statut social du dirigeant\*
- Posture d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets
- Gestion et suivi des projets de création-reprise

#### 2. Evaluation du projet de création et accompagnement du créateur

- Analyse critique d'un projet de création (stratégie, organisation, ressources...)
- Étude de marché, étude de la concurrence
- Plan de communication, plan d'actions marketing et commerciales
- Mise en relation du porteur avec les partenaires + aides financières

#### 3. Accompagnement d'un cédant ou d'un repreneur

- Analyse critique d'un projet de cession ou de reprise
- Construction du plan financier (2j)
- Négociation et conclusion de la vente

#### 4. Entreprises innovantes et nouveaux modèles économiques

- Création, organisation et fonctionnement d'une entreprise innovante
- Modèle économique du projet d'entreprise (2j)
- Business Plan

Option :

L'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) "Conseiller Création-Reprise d'entreprise" requiert que le candidat rédige un mémoire portant sur une problématique vécue dans le cadre de son activité professionnelle et le soutienne devant un jury dans un délai de 5 ans après l'entrée en formation. Dans tous les cas, le stagiaire reçoit une attestation de suivi de formation.

*NB : demande de renouvellement au RNCP et au CPF en cours d'instruction*

3 790 € net de taxe pour 16 jours de formation